CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra annuler son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

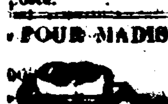

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **COMPAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ce voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

29 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. *Les départs auront comme suit:*

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PALMER.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	20 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine RUAN.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans,	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux à vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de premier ordre **HENRY-LEE**, capitaine Prince, peut prendre à fret 150 balles de coton, s'adresser à

15 nov T. NICOLET & Co.

AVIS AUX HABITANS AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

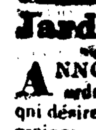

Les soussignés agens de **WILLIAM PRINCE ET FILS**, *propriétaires du*

Jardin Botanique Linnéen, *situé à Flushing, près de New-York.*

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD, *agents, rue de Chartres*, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des catalogues périodiques. 28 nov.—6m

ARRIVÉ PAR L'OLYMPIA.

ALEX. PAYA, venant de Paris, tenant son magasin rue de Chartres, No. 182, prévient les personnes qui desireraient quelques articles nouveaux, que l'on trouvera chez lui un bel assortiment de librairie moderne, ouvrages de littérature, romans et livres pour la jeunesse, jolies lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits gravures et caricatures; tableaux à l'huile et gravures; parfumerie fine, très-variée; parapluies et ombrelles; nécessaires et cartonnages; un bel assortiment de jeux d'enfants et objets d'étrennes; pistolets, cannes à épées, poignards, couteaux, canifs, rasoirs et ciseaux, en tous genres; bretelles, cravattes et cols; bijouterie nouvelle; papier à lettres, à dessin et objets de bureaux; brosses et peignes; étuis en tout genre; lorgnettes de théâtre, bourses, fleurs pour coiffures; masques; casquettes; porte-feuilles très-variés; cartes de visite; briquets; tabatières et étuis à cigarres, petits miroirs, fantaisies et boîtes à barbe; et enfin, un grand nombre d'objets de bon goût. 26 nov—☞

GLACES.—*Le soussigné a à vendre dans son magasin de Meubles et de Chaises*, un assortiment de Glaces d'un joli goût, qu'il offre à bon marché, en gros et en détail. GEO. WHITNEY.
27 nov rue de la Douane, No. 21

SANGSUES de choix, reçues par l'Aimable Martin, de Bordeaux et à vendre par
23 nov FORESTIER.

330 SACS Salpêtre, à vendre par
22 nov LINCOLN & GREEN.

100 SACS de Café, en débarquement de la goël. San Antonio, à vendre par
17 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

MORUE, 300 caisses, récemment reçu, à vendre par
12 nov THAYER, HURD & Co.

CHARRETTES, roues, drays, roues de charrues et brouettes, à vendre par
15 nov TOURNE & BECKWITH.

FARINE.—120 barrils farine fraîche, à vendre par [15 nov] TOURNE & BECKWITH.

21 BARILS Mélasse, en débarquement en face de la Halle, à vendre par
13 nov DUCROS & MORPHY.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Marseille, et New-York, à vendre par
10 nov. THEO. NICOLET & CO.

CORDES D'EMBALLAGE du Kentucky, d'excellente qualité, à vendre par
FOSTER & HUTTON, 77 rue du Canal.

CIGARES de la Havane, à vendre par
10 nov J. MAGER.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

5me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Jeudi 6 décembre.

GROS LOT

1[illegible]0 PIASTRES.

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
[illegible]	"	"	20	2,100
[illegible]	"	"	8	4,[illegible]
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLETS	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

28 novembre J. B. FAGET, *Directeur.*

$20 DE RECOMPENSE.

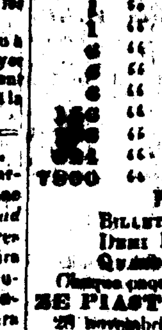

PARTIE marronne de chez la soussignée, depuis environ 4 mois, la négresse américaine nommée **HARRIET**, âgée d'environ 18 ans, d'une *forte constitution, taille de 4 pieds 3 pouces*, ayant la marque d'une ancienne brûlure au coude. Elle était vêtue lors de sa fuite, d'un jupon de demi deuil et d'un vieux corsage blanc; elle ne parle qu'anglais. Quiconque la conduira à la geole de cette ville, ou chez sa maîtresse recevra la dite récompense.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, sont avertis par le présent de ne pas donner asyle à la dite esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. SARAH GIBNEY,
1 déc—6 Rue de la Nile. Levée No. 61.

$10 DE RECOMPENSE.

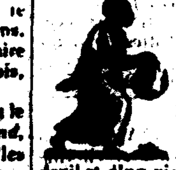

PARTI marron de chez le soussigné le 6 du mois passé, l'esclave **CAIN**; il a de 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de constitution assez robuste, légèrement marqué de petite vérole; pour peu qu'on l'excite il bégaie; il a une dent de devant cassée. Cet esclave a été amené ici de Charleston par un M. Cox. La récompense ci-dessus et tout déboursé raisonnable seront payés à quiconque l'arrêtera et le conduira à la geole. Défense est faite à qui que ce soit de donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivi selon la loi.

J. W. MAHONY,
Charpentier, au coin des rues des Remparts
21 nov ☞ et Bienville.

François Briault,

FABRICANT DE COUTELLERIES, ET FAISANT LES REPASSAGES.

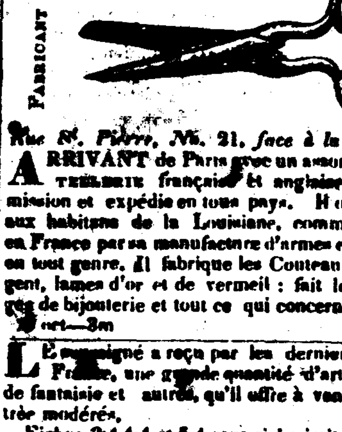

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes.

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de Coutellerie française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de coutellerie, en tout genre. Il fabrique les Couteaux à lames d'argent, lames d'or et de vermeil: fait les raccommodages de bijouterie et tout ce qui concerne son état.
oct—3m

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de France, une grande quantité d'articles nouveaux de fantaisie et autres, qu'il offre à vendre à des prix très modérés,

Fichus 3/4 4/4 et 5/4 gaze riche imitation blonde.
Ceintures brochées en pièce et par douzaine,
Gants pour hommes, couleurs assorties, noirs, cousus blanc, noirs, cousus noir;
Gants pour femmes, couleurs claires.
Schals de crêpe, 4/4 5/4, riches,
Gros de Naples, noir noir, et gros de Berlin, noir
Bretelles en soie élastique.
Do. en coton de toutes les qualités.
Indiennes françaises couleurs assorties et pour deuil.
Mouchoirs 3/4 indienne couleurs assorties.
Mouchoirs de soie façonnés riches.
Jarretières élastiques en soie.
Glands en soie très-grands.
Bas de soie noirs et blancs, brodés, pour femmes.
Do. de coton blancs brodés do. do.
123 parapluies français en couleurs assorties de 30 et 32 pouces, et à épée.
Bas de coton blanc pour enfants.
Bas de coton blanc à côtes, mécanique, pour hommes.
Grands schals crepon imprimés en 4/4 et 5/4.
Do. do. brodés. do. do.
Toile d'Irlande dans toutes les qualités.
Peignes découpés pour femmes, do. en écaille.
Etuis à cigarres.
Boîtes à musique choisies.
Peignes en cornes et buffle noir, à favoris.
Un grand assortiment de bijouterie fausse, tel que boucles d'oreilles, épinglettes, boucles de ceintures, agraffes de manteaux, boutons de chemises, &c. &c.
Nécessaires à musique pour dames.
Do. do. pour hommes.
Eau de Cologne, pommade.
Crêpe noir noir pour voiles.
Caricatures, portrait de femmes, &c.
Et en magasin un grand assortiment de marchandises sèches et articles de fantaisies d'importation antérieure. PAUL LAGAY.
26 nov.—6 Rue de Chartres, No. 102.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fonds de cabaret et grocery, en parfait état et très bien achalandé, situé dans le faubourg Marigny près l'Esplanade, s'adresser au bureau de l'Abeille. 27 nov—4.3ps.

A VENDRE.—chez Me. Ve. VAN ROUTEN, rue Royale, No. 159, vis-à-vis la Banque Consolidée, VIN DE CHAMPAGNE MOUSSEUX, première qualité: Saucissons de Lyon, 1ère. qualité.
24 nov—3.2ps.

6 FUTAILLES Porter de Londres, contenant chacune 8 douzaines de bouteilles, à vendre par
22 nov LINCOLN & GREEN.

DEMANDE D'ACTIONS.

LES soussignés achèteraient des actions de la Banque de l'Etat, de la Banque d'Orléans et de la Banque de la Louisiane.
22 nov THEOD. NICOLET & Co.

DATTES DE MUSCAT.—50 balles en bon ordre, en débarquement, à vendre par
13 nov LINCOLN & GREEN.

TRAITES de $1500 sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par
30 août VICTOR ROUMAGE.

ON a besoin de huit ou dix petits nègres capables de servir comme manœuvres. S'adresser à
G. G. HOLDSHIP,
24 nov À la presse à coton à vapeur de la Levée.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme (français) arrivant de France, qui est susceptible de bien enseigner la langue française et la langue latine, et qui peut aussi donner des leçons d'écriture et d'arithmétique, désirerait pouvoir se placer chez un habitant français (de préférence) pour y enseigner ces quatres branches d'éducation; il sera particulièrement récommandé par M. et Madame Labat, et MM. P. E. & O. Sorbé, Quertier et Boutin, Garnier frères, Bodin et plusieurs autres personnes recommandables de cette ville. Les personnes susceptibles de pouvoir l'employer, voudront bien s'adresser chez M. A. Labat, No. 275, rue Royale, entre les rues Dumaine et St. Philippe.
22 nov—3.3j6.3ps.

A VENDRE.—Cent boucauds de sucre de la nouvelle récolte, parfaitement sec et bien purgé, ayant été séché dans une bonne étuve chauffée par des calorifiques, (air-stoves) et livrables sur l'habitation de MM. David et Robin du 15 au 20 courant. Pour les conditions, s'adresser à V. DAVID,
13 nov ☞ rue de la Levée.

BRIQUES—42,000 briques, reçus par le brick John A. Robb de Baltimore, à vendre par
31 oct HARRISON, BROWN & CO.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier, 1833: à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves ci-après, appartenant à la succession de feu Marie Dauphin négresse libre, savoir:

PIERRE, nègre âgé de 55 ans, manœuvre et un peu charretier; Eulalie, négresse, âgée de 20 ans, avec sa fille nommée Marie, négritte de 6 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, not. pub. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Lundi, 10 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, au domicile de feu Ramon Mon, faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Esplanade et Caza-Calvo, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession. Conditions: Comptant.
Par ordre de la cour.
30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 3 janvier 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Marie Hébert veuve Armand Guilbert, un terrain de forme irrégulière, situé au coin des rues St. Claude et Mystérieuse, faubourg Marigny, et ayant environ 30 pieds de face à la première rue sur environ 78 de profondeur et face à la dernière, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions: à comptant, et à un an, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé par C. Pollock, not. public. 30 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Samedi, 22 décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente au Presbytère des Dames Religieuses Ursulines, près le Couvent, les habits sacerdotaux, vases, ornements d'Eglise et autres effets mobiliers, appartenant aux successions des Révérends Bertrand Martial et Jean Pierre Poujet, tous deux décédés.

Conditions: Toute somme au-dessous de $25 payable comptant, de $25 à $100 à 6 mois de crédit; et au-dessus de $100 à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et payables au domicile de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
Par ordre de la Cour.
30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 11 décembre 1832; à 11 heures du matin, j'exposerai en vente, au magasin de Ch. Léonor Wiltz sur le canal Marigny, 9 balles de foin, 17 barils et 3 boucauts de sucre, appartenant à la succession de feu Joseph St. George de la Valette et immédiatement après, au domicile du défunt, rue Moreau, entre les rues Champs Elysées et des Français, j'exposerai en vente, les meubles meublants et autres effets mobiliers. Conditions: Comptant.
Par ordre de la cour.
30 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les deux esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu Antoine Philippe Leriche, savoir: Laty, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique; Théodore, mulâtre créole, fils de Laty, âgé d'environ 13 ans.

Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, rég.
N. B. Les actes de ventes seront passés par Octave de Armas, not. public. 28 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Benito March: un terrain situé à l'encoignure nord-est des rues Dauphine et St.-Philippe ayant 61 pieds 2 pouces de face à la rue St. Philippe et 63 *pieds 2 pouces sur la rue Dauphine*, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Reg.
N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves ci-après appartenant à la succession de feu Marie Joseph Macarty, f. c. l. Euphémie, négresse américaine âgée d'environ 38 ans, depuis 4 ans dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec sa fille nommée Betsy, âgée d'environ 10 ans, Kitty, fille d'Euphémie, âgée d'environ 16 ans, domestique.

Condititions, un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de Jeanne Berdoulet, décédée épouse de Martin Paradol;

Une négresse nommée Marie, âgée de 25 ans, avec sa fille Mirza, mulâtresse de 6 mois.

Une négresse créole, nommée Françoise, âgée de 35 ans, avec ses deux enfants, nommés, Julien négrillon de 11 ans, et Uranie, négritte de 7 ans.

Conditions: La négresse Marie et la fille payables à 4 mois, et la négresse Françoise avec ses deux enfants, payables le 16 avril prochain le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Jeudi, 6 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente au magasin de feu P. B. Penny, rue Bienville, entre les rues Chartres et de la Levée, une quantité de cheminées et tombes en marbre. Conditions: Comptant. Par ordre de la cour
26 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—. Jeudi, 27 Décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse un négrillon nommé Charles, âgé d'environ 13 ans, appartenant à la succession de feu Antoine André.

Conditions: un quart Comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale j'usqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé chez L. Feraud, notaire public. nov 26

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mercredi, 5 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu dans la rue de la Commune entre les rues Carondelet et Baronne, les effets composant une boutique de barbier, ainsi qu'un fonds de cabaret et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joseph D. Hatfield, h. c. l. Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la cour.
23 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 4 décembre prochain, à 11 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Dauphine et St. Philippe, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Benito March. Conditions la vente: *Comptant. Par ordre de la cour.*
MARTIN BLACHE,
22 nov régister des testaments.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Charles Oger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Alphonse Vaugenis décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
17 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Philippe Roy a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'être nommé curateur aux héritiers absents de feue Jeanne Cheval, f. c. l. décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
23 nov MARTIN BLACHE, rég.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Beckell & Ball vs. Backer Ferll.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente jeudi, 3 janvier 1834 à midi, à la bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un certain lot de terre et les bâtisses qui sont dessus, No. 129; le dit lot de terre mesure vingt neuf pieds plus ou moins à la rue Toulouse, et cent cinquante pieds plus ou moins de profondeur. *Saisis dans l'affaire ci-dessus.*
28 nov L. DAUNOY, marshal.

James Duvesne vs. Samuel Richardson.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. William Griffin, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente mercredi, 12 décembre, à 4 heures de l'après midi, vis à vis le café de Diamond, faubourg Ste. Marie, deux demi tables rondes, un bois de lit, deux tables carrées, un *side-board, trois cabarets*, deux vieilles couvertures, &c. saisis dans l'affaire ci dessus.
30 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitants de la Nouvelle-Orléans vs. C. Nelson et P. C. Miller.
Les mêmes vs. les mêmes.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente mardi, 11 décembre, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval et une charrette, saisis dans les affaires ci-dessus,
30 nov L. DAUNOY, marshal.

Harlow et Mullen vs. A. P. Lanaux.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 10 décembre, à 4 heures, sur les lieux, rue Toulouse No. 115, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci dessus.
24 nov L. DAUNOY, marshal.

John Morin vs. D. Parsons.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, le vendredi, 7 décembre à 4 heures, à l'extrémité inférieure de la rue Perdido, divers articles d'amenblement, 1 pirogue, une vieille charrette, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
23 nov L. DAUNOY, marshal.

Maire, Alderman et habitants de la Nouvelle-Orléans vs. J. Bradley et C. Dews.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, le mardi 4 décembre, à 4 heures, dans le magasin occupé par M. Webber, 2 drays, saisi pour une poursuite de licence.
23 nov L. DAUNOY, marshal.

Spacer vs. S. Bryant.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le 15 décembre prochain, à 4 heures, à la ville de Milnebourg, un hangard, une cuve, un poêl, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, *sur cent-vingt pieds de profondeur.*

Le lot de terre numéro trois, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, *sur cent-vingt pieds de profondeur.*

Le lot de terre numéro quatre, îlet vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, *sur cent-vingt pieds de profondeur.*

Le lot de terre numéro cinq, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, *sur cent-vingt pieds à la rue Clio.*

Pour satisfaire aux jugemens rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

WM. FADEUILHE & CO., Tapissiers et marchands de papiers peints rue de Chartres No. 137, 3 portes est de la Nouvelle Bourse, ancien établissement de Mr. Boimare libraire.

Les soussignés ayant formé un association, sous la dénomination de W. Fadeuilhe & Co. offrent leurs services aux dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans ainsi que de ses environs: W. Fadeuilhe, arrivé du nord et à apporté avec lui, les objets suivants dont ils offrent en gros et en détail aux plus juste prix, papiers et bordures très riches, comprenant un assortiment pour tous les goûts; franges et gallons en soie, ornements dorés de tous les genres, superbes mousselines ainsi que damas en laine pour rideaux.

Etoffe de crin, velours d'Utrecht pour couvrir les sofas et chaises, un très joli assortiment de chaises, en cane, paille de bois et toutes autres marchandises pour ameublement, matelas, lits de plume, oreillers, en grande variété. W. FADEUILHE.
P. J. SALVETAT.

P. S. Des tapis et rideaux de croisée faits de commande avec promptitude, canapés, chaises &a. faits et réparés. On désirerait un ouvrier tapissier qui connût sa partie.

Une ou deux personnes de couleur qui voudront écharpir de la mousse trouverai ici de l'emploient.
29 nov.

RECU par le navire Bolivar du Havre, 1700 chaudières françaises de 1 à 80, à vendre par
22 nov BLANC & BRUGIER.

BRIQUES—300 briques de Baltimore, reçu par le brick Hope et à vendre par
HARRISON, BROWN & CO.
21 nov rue Royale, No. 117.

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE, *DE LA CRUE DE* [illegible].

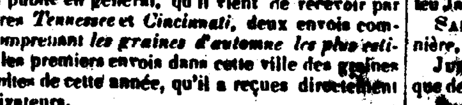

Maintenant en débarquement, ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,
NO. 83, RUE DE LA DOUANE.

LE *soussigné à le plaisir* d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour le gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Betteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Persil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, longs et ronds
Célérie, rouges et blancs,	Roquettes et salsifie,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorzonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N. Zélande,
Laitues de diverses qualités	Navets, Haricots rampants
Squahes, [illegible]	

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds,
S'adresser comme de coutume à WM. SMITH,
22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le Dr. A. L. PLOUGH, dentiste, informe respectueusement le public, qu'il s'est fixé au No. 7, rue St. Charles, deux portes plus loin que son ancienne résidence, dans la maison occupée ci-devant par Mr. E. L. Tracy. 19 nov.

SUCRE—1000 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, à vendre sur diverses habitations à onze lieues au dessus de la ville, par
BLANC & BRUGIER,
19 nov Rue de la Levée, No. 68.

VIEUX CUIVRE—Un tonneau de vieux cuivre, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

LETTRES DE CHANGE SUR FRANCE—A vendre par 25 oct J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre M'Coy, décédé, il sera vendu, samedi, 22 décembre prochain, à midi, à la Bourse.

Les Domestiques de prix suivants, *appartenant à la dite succession, savoir:*

HUBBARD, âgé de 34 ans, depuis six ans dans le pays, excellent charpentier de marine et calfat, ayant travaillé cinq ans en ces qualités. Il est également assez bon forgeron, ayant travaillé quatre ans dans une forge et fonderie; il est bon ingénieur, ayant conduit des machines à vapeur pendant deux ou trois ans, et a travaillé dans une briqueterie pendant deux ans, et deux dans une presse à coton; il est intelligent, excellent ouvrier, et très adroit pour les travaux d'une presse à coton, ainsi qu'à toute espèce de travaux.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays; excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne gardienne, très honnête et très bonne domestique.

EMILE, leur fils, âgé d'environ 3 ans.

GEORGE, âgé d'environ 25 ans, a travaillé 6 ans dans une briqueterie et est très adroit pour arranger l'intérieur d'un fourneau; il a travaillé 2 ans dans un chantier de marine, et 2 ans dans une presse à coton; il est honnête, sûr et domestique fidèle.

JACOB SIMPSON, bon et beau mulâtre d'environ 20 ans, bon palfrenier, bon cocher; un peu plâtrier; bon domestique et adroit à toutes espèces de travaux d'une habitation.

YELLOW CHARLES, très beau domestique, d'environ 23 ou 24 ans, créole du pays, depuis 12 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête, parlant bien les deux langues.

THEODORE, beau mulâtre clair de 26 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon barbier, très docile, parlant bien les deux langues.

GUYON THOMPSON, de 23 ans, robuste, très fort et bon nègre pour une presse à coton, ouvrage auquel il a travaillé deux ans; bon drayman, bon palfrenier, briquetier, et adroit à toute espèce de travaux d'une habitation.

LOUIS, âgé d'environ 22 ans, bon travailleur pour une briqueterie ou presse à coton; accoutumé à toute espèce de travaux d'une habitation; très honnête et très sobre.

BLUFART, 21 ans, bon bucheron, bon bouvier, bon briquetier, pressier à coton, *drayman*, nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, loué généralement à $60 *par mois*, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellente couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, excellente tenue.

MARY JANE, leur enfant, âgée d'environ 2 ans.

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 5 ans en ville, fondeur en fer, bon charretier, palfrenier, bon domestique, très fortement constitué.

MERRITT, 28 ans, bon pressier à coton, bon briquetier, *drayman*, bon nègre de champ.

ARTHUR, 20 ans, fort travailleur, nègre de champ, bon palfrenier et briquetier.

PETER WILLIAMS, 25 ans, bon *drayman*, bon nègre de champ.

CHS. REYNOLDS, 20 ans, beau domestique, bon cocher, nègre de champ, briquetier, bon sujet.

JAMES SCOTT, 21 ans, bon bouvier, nègre de champ, briquetier, pressier à coton.

HENRY FIELDS, âgé d'environ 24 ans, a travaillé 10 ans dans une manufacture de tabac; il s'entend à la manière *de préserver* et d'empaqueter le tabac; il a travaillé aussi 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie et 3 ans dans une presse à coton (dans les presses où il a travaillé il a presque toujours été chef d'attelier); c'est un parfait domestique, robuste et intelligent, d'un excellent caractère, digne de confiance, et qui pourrait servir d'économe sur une sucrerie ou une cotonnerie.

HENRY EATON, 22 ans, bon travailleur, robuste, jardinier de son état, employé depuis quelque temps dans une briqueterie ou une presse à coton.

ROBERT, 24 ans, depuis 8 ans dans la ville, a travaillé dans une fonderie, dans les presses à coton et les moulins à scies, bon pressier et drayman, robuste et actif, parlant français et anglais, bon sujet et excellent domestique sous tous les rapports.

DORSEY, 24 ans, depuis 6 ans dans la ville, bon drayman, travailleur et pressier, bon sujet, sobre et zélé, assez bon boucher; a travaillé deux ans chez un forgeron et dans une fonderie.

ALFRED, 24 ans, depuis 6 ou 7 ans dans la ville, a travaillé 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie, deux ans dans une presse comme chauffeur; habitué à tous les travaux d'une habitation, bon bouvier, palfrenier et bon sujet.

WESTLY BURLEY, 19 ans, excellent drayman et travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon sujet.

NICOLAS JOHNSON, 21 ans, bon cocher et drayman, bon travailleur, a travaillé un an dans une briqueterie, bon domestique.

YELLOW EDMOND, 22 ans, depuis 11 ans dans la ville, bon cocher et drayman, palfrenier et travailleur, bon peintre et blanchisseur, parlant français et anglais, il a travaillé quelque temps dans une fonderie.

CLIBBY, 22 ans, accoutumé à tous les travaux d'une habitation, a travaillé dans une presse et dans une briqueterie, bon drayman et bon sujet.

BAZILE, 24 à 25 ans, depuis 4 ans dans le pays, fait aux travaux d'une habitation, travaille dans une presse et une briqueterie, assez bon drayman.

JOE, 24 ans, bon domestique de maison, cocher, drayman, palfrenier, parlant anglais et français, bon sujet sous tous les rapports.

JULES CESAR, 26 ans, bon cuisinier, il a été employé comme tel pendant 2 ans à l'Hôtel du Lac.

SALLY, sa femme, 23 ans, bonne couturière, domestique de maison, repasseuse &c.

MARY JANE, leur fille, 2 ans.

Les susdits esclaves ont été choisis dans les cargaisons arrivées ici depuis huit ou dix ans, et afin de n'en avoir que de bons, on n'a rien épargné pour le prix. Ceux qu'on a trouvés indifférents ou manquant d'aptitude ont toujours été revendus aussitôt et remplacés par d'autres meilleurs, de manière que ceux qui restent peuvent être considérés comme les meilleurs domestiques qu'on puisse trouver dans cet état ou dans d'autres. Ils sont tous acclimatés et, à quelques exceptions près, qu'on fera connaître au moment de la vente, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

OU—Aulieu d'un quart payable comptant, on recevra des billets endossés à satisfaction, portant hypothèque, et n'ayant que des termes de 2 à 4 mois à courir, en ajoutant aux billets à 2 mois l'intérêt à raison de 8 0/0 et aux billets à 4 mois l'intérêt à raison de 8 0/0 par an. 19 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 22 décembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse, en vertu de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante, appartenant à la succession de feu Jacob Page, savoir: 2 ESCLAVES de prix:

SARAH, âgée d'environ 24 ans, assez bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

JUDSON, âgé d'environ 10 ans, très-bonne domestique de maison.

Aussi: 2 actions de la banque de [illegible], sur chacune desquelles $30 ont été payées.

Conditions—Les esclaves payables en billets à 4 mois, endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actions de banque payables comptant. 23 nov.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante:

UN TERRAIN, désigné par le no. 81, situé au faubourg Marigny, ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 de profondeur, renfermé entre les rues Bagatelle et Union, sur lequel se trouvent une petite maison dans la cour avec beaucoup d'arbres fruitiers. 27 nov—3,1t10.

COUR DES PREUVES—Attendu que François H. Petitpain a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Hypolite Signoret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il *ne serait pas fait droit à la dite pétition.*
Par ordre de la Cour.
29 nov. MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES—*Attendu* que John R. Hale a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de *John Johnson, décédé* intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
28 nov. MARTIN BLACHE, Régister

VENTES A L'ENCAN.

Dans l'affaire de Henry H. Banister contre ses créanciers.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le Cour du premier District Judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, sur la pétition du syndic des créanciers de H. H. Banister, possesseur en partie, et d'après la proposition de Charles Banister aussi intéressé, acceptée par lesdits créanciers, il sera vendu à la bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, samedi le quinzième jour de décembre prochain, les propriétés suivantes savoir:

Le bail pour 18 ans, (commencé le 22 septembre,) de neuf lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les nos. 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 *sur un plan dressé par Js. Pilié*, voyer de la ville, adopté par le Conseil de Ville le 21 juin 1831, et approuvé par le maire le 22 du même mois et signé par le dit Pilié le 27, annexé pour référer à un bail par Jacob Levy, Florence et Greene et Regan à John Mitchell, pardevant L. T. Caire, notaire public de la Nouvelle Orléans, le 28 juin 1831; lesdits lots sont de mesure américaine; le lot no. 11 ayant 23 pieds de face à la rue Girod sur 114 pieds 6 pouces de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No. 10 et de l'autre par le No. 12 et sur le derrière par le lot no. 18. Les lots nos. 12 et 13 mesurant chacun 23 pieds six pouces de face à la rue Girod sur 114 pieds 6 pouces trois quarts de profondeur, bornés d'un côté par le lot no. 11, et de l'autre par le terrain appartenant à M. J. McDonough et sur le derrière par les lots nos. 11, 12 et 13. Les nos. 21, 22 et 23 mesurant chacun 23 pieds 6 pouces de face à la rue Notre-Dame, sur 101 pieds 3 pouces de profondeur, *bornés d'un côté* par le lot no. 20 et de l'autre par les nos. 24, 25 et 27, et sur le derrière par les lots appartenant à J. MacDonough et Mibn conformément au plan sus-mentionné. L'acquéreur devra s'obliger à remplir toutes les obligations et engagemens quelconques des dits Henry H. et Charles Banister envers Greene & Regan, tel qu'il est constaté dans l'acte du bail passé pardevant L. T. Caire, notaire public le 22 septembre 1831, et les actes sus-dits. L'acquéreur aura tous les privilèges et sera sujet aux obligations qui résulteront de certains surlouages donnés à John Mitchell et P. Conrad d'un lot chacun à raison de $200 par an et de plus avec les privilèges et obligations attachés à un surlouage donné ou devant être donné par ledit Banister à S. Smalledge, pour 2 lots à raison de $100 chaque, par an, et à Mr. Rachel Gilbert de la partie supérieure de la maison de résidence situé rue Girod, faubourg Ste. Marie et désignée par le numéro 57, louée à raison de $600 par an, payable par semestre et pour laquelle quatre billets de 300 piastres chaque ont été tirés en faveur de H. H. Bannister, à 6, 12, 18 et 24 mois et datés du 1er. juillet 1832 conformément à un acte passé pardevant Wm. Christy, not. public.

PLUS:

Deux lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situées au faubourg des Religieuses dans la paroisse Jefferson, à environ 2 milles au dessus de la ville et désignés par les *nos. 32 et 33 sur un plan* dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 février 1823, et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, le 2 mars 1830. Le no. 32 mesure 60 pieds de face au chemin dit St. Maire, sur une profondeur de 135 pieds 8 pouces sur la ligue qui sépare le dit lot du lot no. 21, 134 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne qui sépare ledit lot d'une autre propriété. Le lot no. 33 mesure 60 pieds de face au chemin dit St. André, sur une profondeur de 135 pieds 8 pouces sur la ligne qui sépare ledit lot du lot no. 134 pieds 5 pouces 5 lignes, sur la ligne qui sépare ledit lot d'une autre propriété, les deux lots sus-mentionnés étant les mêmes achetés par le dit H. H. Bannister, de Bev. Chew et de la succession de J. W. Smith, le 27 juin 1831.

CONDITIONS:—*Le bail* pour 18 ans des lots et bâtisses qui s'y trouvent, situés rues Girod et Notre Dame, avec tous les privilèges qui y sont attachés, mais *sujet à toutes les obligations et responsabilités* dont il est parlé plus haut $1400 comptant; et si le produit de la vente se montait à plus de ladite somme il serait fait pour le surplus deux billets (déduction faite des 140 piastres payées) endossés à la satisfaction du syndic et payable en 6 et 12 mois, à partir du jour de la vente.

Les deux lots avec les améliorations qui s'y trouvent situés au faubourg des Religieuses et achetés de la succession de J. W. Smith et de B. Chew $417 comptant et la balance à un crédit de 1 et 3 ans, du 27 juin 1832, en billets endossés avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. 17 nov.

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 8 décembre, il sera vendu, à la Bourse, à midi, une maison de valeur et un terrain, situés à l'encoignure des rues de l'Hopital et Bourgogne, le terrain mesure 58 pieds 8½ pouces à la première rue, sur 94 pieds 7 et demie à la seconde. Les édifices sont construits depuis moins d'un an, et consiste en une maison formant encoignure, briquetée entre-poteaux, couverte en essentes; et une maison dans la rue Bourgogne, construite en briques et couverte en tuiles; ainsi qu'un grand hangard également construit en briques et couvert en tuiles. La cour est parée avec des briques du nord. Les deux bâtisses ont dix appartemens, dont trois à cheminées avec les manteaux en marbre, cuisines, &c. Le tout se louait maintenant, $11600 par an. Il y a une porte-cochère sur la rue Bourgogne, et le hangard peut servir d'écurie ou de remise.

Les banquettes se font par la ville, et seront aux frais de l'acquéreur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI prochain, 5 décembre, il sera vendu, à la Bourse, les esclaves ci-après désignés; savoir:

ISAAC âgé d'environ 24 ans, fort, nègre de champs, sujet au marronnage. On ne garantit que la propriété.

LIGE âgé d'environ 30 ans, accoutumé au travail d'un moulin à scie, bon scieur et bon bucheron: ayant parfois la vue affectée. On ne garantit que la propriété.

AUBERT, âgée d'environ 29 ans, bon nègre de champ, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

NANCY, âgée d'environ 31 ans, grande, belle femme; bonne domestique, assez bonne cuisinière; sujette au marronnage. On ne garantit que la propriété.

BETTY, âgée d'environ 25 ans, assez bonne cuisinière et blanchisseuse, négresse de champ, ayant des douleurs de rhumatisme aux pieds. On ne garantit que la propriété.

Conditions: six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28 nov.

PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, situé au faubourg Marigny en cette ville, désigné d'après le plan du dit faubourg, par le no. 339, de l'îlet renfermé par les rues des Bons Enfans de Mandeville, d'Amour et de Marigny, le dit terrain ayant 60 pieds de face à la dite rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur mesure française; borné d'un côté par le no. 338 de l'autre par le no. 340 et dans les profondeurs par les nos. 329 et 329, ensemble tous les édifices qui y sont construits et tous les dépendances et appartenances.

Conditions; un tiers comptant, un tiers à 6 et un tiers à 12 mois. 27 nov—3, lt10.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu samedi, 22 décembre, à midi, à la bourse, la propriété suivante, provenant de la succession de Mme. Vve. Placer, savoir:

UN TERRAIN, désigné par le No. 3, de l'îlet 59 du plan ci-après relaté situé au faubourg Franklin, de cette ville ayant 30 pieds de face à la rue des Bons Enfans sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, mesure française.

Conditions; un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à 12 mois, en bons billets endossés et portant hypothèque sur les propriétés. 27 nov—3, lt10.

Magasin de Modes et de Nouveautés.

MME. F. FRYER vient d'arriver de France, par l'Olympia, avec un joli assortiment de MODES telles que chapeaux; pèlerines et canezous en mousseline brodés et en bobinet. Robes, rubans, bonnets, bonnets de parure, et négligés, bas en soie et en fil d'écosse, lingerie, broderie, gaze, voiles, écharpes, Schals, étoffes de fantaisie, mérinos, [illegible], cachemires, mouchoirs de batiste, dentelles en tous genres, jarretières et ceintures, bretelles en gomme élastique, tabliers brodés, sacs, évantails, [illegible], pantoufles, souliers, souliers d'enfans, boucles de ceintures, boucles d'oreilles, bracelets, épingles, colliers, et rasoirs en jais, lorgnettes, &c. &c." 8 nov.

PAPIER—500 rames papier impérial et super royal, 400 do. papier à lettre superfin; 100 do. papier à dessin; 16 do. papier à envelopper; 31 do. papier satiné en débarquement du navire Henry Thompson, à vendre par
30 nov THAYER, HURD & CO.